

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 37 (2013)

**Artikel:** Des chemins didactiques à découvrir  
**Autor:** Diacon, Yves / Voirol, Raoul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064524>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Ancienne carte postale du site du Jean Gui.

## Des chemins didactiques à découvrir

La tendance qui consiste à relier un chemin ou un sentier existant à l'histoire régionale est d'actualité en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. On cherche à revaloriser le tracé de tel ou tel parcours non seulement en présentant la beauté d'un itinéraire mais aussi en sensibilisant les promeneurs à un fait ou à une période historique.

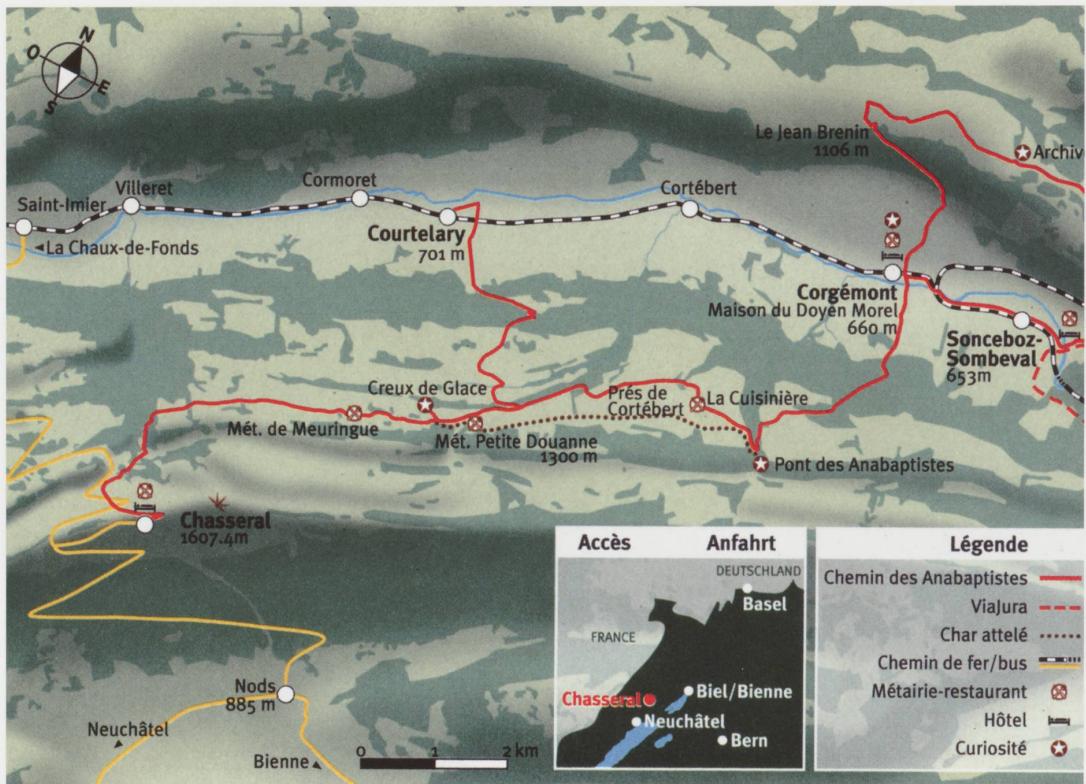
Ainsi, ce que l'on appelle «le chemin des Anabaptistes», de part et d'autre du vallon de Saint-Imier, est

une offre touristique mise sur pied par le Parc régional Chasseral. Ce chemin, qui reprend en partie des tronçons utilisés par les Anabaptistes, permet au promeneur de se plonger dans l'histoire de cette communauté religieuse.

«Le chemin du Pasteur Frêne» dont le nom date de 2012 est un ancien itinéraire, court, reliant Sornetan à Châtelat. Cette dénomination cherche à perpétuer le souvenir de l'homme d'Eglise qui, par ses témoi-

gnages, joue encore un rôle important dans la connaissance de l'histoire régionale.

Par contre, le «sentier des Bornes», qui marque l'ex-frontière entre Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus, n'est pas une appellation nouvelle reliée à un sentier existant mais un parcours nouvellement créé en suivant l'abornement qui existait entre les deux villages avant la fusion de ces communes en 1950.



## Le Chemin des Anabaptistes

### L'itinéraire

Cet itinéraire, en deux parties, ouvert en 2010, part de Sonceboz pour relier Le Jean Gui puis Le Jean Brenin avant de redescendre en direction de Corgémont. Le second tronçon relie Sonceboz aux Prés de Cortébert puis à Chasseral. Cet itinéraire emprunte des charrières utilisées naguère comme chemins pédestres. Aujourd'hui, des chemins moins rapides et goudronnés sont à disposition

pour les habitants des fermes situées sur les hauteurs régionales.

### Les Anabaptistes<sup>1</sup>

L'anabaptisme apparaît dans les années 1525, à Zurich, dans l'entourage de Zwingli. L'appellation d'anabaptistes (ou rebaptiseurs) est alors donnée à tous ceux qui refusent le baptême des enfants pour pratiquer celui des adultes instruits dans la foi.

On distingue divers mouvements dans le monde. En ce qui concerne la Suisse, l'assemblée tenue en 1527 à Schleitheim, près de Schaffhouse, et

les articles adoptés à cette occasion sont d'une grande importance. Ils permettent à cette nouvelle Eglise de se positionner clairement :

- retourner au texte biblique seul et original (*sola scriptura*),
- suivre l'exemple de Jésus,
- refuser le baptême des enfants,
- refuser l'Eglise officielle,
- former des communautés religieuses sans magistrats,
- refuser tout serment,
- refuser toute forme de violence (refus du service armé, par exemple).



Passerelle des  
Anabaptistes.

Des tensions naissent dès lors entre gouvernements et Anabaptistes, car l'idée de ne pas baptiser ses enfants signifie que l'on n'adopte pas forcément la religion de ses parents et de son lieu. La foi devient une affaire personnelle, un choix de raison. Cette conception religieuse marque une séparation entre l'Eglise anabaptiste et l'Etat garant de l'Eglise officielle (à la Réforme, l'Etat avait choisi la confession qu'il voulait voir se développer sur son territoire).

Les Anabaptistes sont alors persécutés, torturés, bannis, voire exécutés,

et ne connaîtront un semblant de paix qu'à partir de la deuxième partie du XVIII<sup>e</sup> siècle (siècle des Lumières et de la Révolution française).

Sévèrement pourchassés par les autorités bernoises, ils sont tolérés par les princes-évêques et cultivent les flancs et les hauteurs des montagnes jurassiennes, malgré les protestations des communautés locales.

### Un haut-lieu de l'histoire des Anabaptistes

Le «Pont des Anabaptistes», situé sur le flanc nord de la chaîne du Chas-

eral, permet d'enjamber la combe sauvage du Bez. Ce pont de bois, mentionné pour la première fois en 1755, sera reconstruit en pierres en 1835 puis remplacé par un remblai plus au Sud en 1932. Aujourd'hui, une passerelle et des panneaux informatifs permettent au promeneur de comprendre l'importance historique du site mennonite.

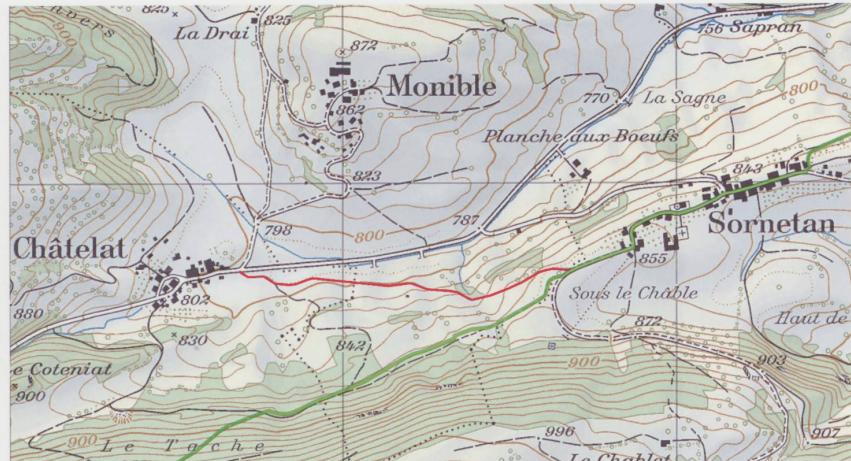
En effet, la dénomination de «Pont des Anabaptistes» est liée à l'utilisation du site de la combe du Bez comme lieu de rencontre secret des Anabaptistes de la région (des inscriptions



La chapelle du Jean Gui où se trouvent actuellement les archives anabaptistes.

gravées dans le rocher, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, attestent de l'utilisation de ce site par cette communauté religieuse). Même si la ferme était le lieu central de la famille anabaptiste (à la fois exploitation économique, éducation scolaire et pratique religieuse), la combe du Bez permettait des rassemblements plus importants de fidèles venant de la Montagne de Corgémont ou des flancs du Chasseral pour se soutenir les uns les autres et défendre leur foi. A plusieurs reprises, le prince-évêque de Bâle sera prié d'expulser ces «réfugiés» différents par leur tenue, leur façon de vivre et par leur pratique religieuse. Les intérêts économiques qu'en retirait le monarque semblent peut-être l'avoir dissuadé de procéder à de telles expulsions (les relations ambiguës entre Anabaptistes et Evêché de Bâle restent encore à être précisées).

Aujourd'hui, les communautés anabaptistes ont passé du statut de «rejetées», puis de «tolérées» à celui d'«intégrées». Leur lieu de résidence s'est



Le chemin du Pasteur Frêne se situe au sud de la route cantonale reliant Bellelay aux Gorges du Pichoux. Extrait de la carte de l'Administration fédérale admin.ch Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Office fédéral des routes OFROU, Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse.

diversifié: beaucoup de mennonites ont quitté les hauteurs pour s'installer dans les vallées jurassiennes<sup>2</sup>.

Yves Diacon en collaboration avec L. Jampen et P. Zuercher

## Notes

<sup>1</sup> De nos jours, les Anabaptistes se reconnaissent très majoritairement comme membres des Assemblées Evangéliques Mennonites (du nom du réformateur pacifiste hollandais du XVI<sup>e</sup> siècle Menno Simons).

<sup>2</sup> Pour en savoir plus : les Archives de la Conférence mennonite suisse.

Le lieu-dit Jean Gui, à la fois au-dessus de Corgémont, Sonceboz-Sombeval et Tavannes, est un lieu typique d'implantation anabaptiste. Une chapelle construite en 1900 et qui abritait également une école jusque dans les années 1970, contient dans un local du sous-sol les Archives de la Conférence mennonite suisse. Celles-ci renferment des documents aidant à comprendre et à retracer l'histoire de cette communauté religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.

## Le chemin du Pasteur Frêne

### L'itinéraire

Ce chemin long de 1 km relie le village de Sornetan à celui de Châtelat. C'était un ancien parcours terreux qui a été rénové en 2012 pour les adeptes des randonnées à pied, à cheval ou à VTT. Les initiateurs de cette rénovation ont voulu lui donner le nom de «chemin du Pasteur Frêne» afin de sauvegarder le souvenir des membres de cette famille Frêne, qui ont exercé leur ministère pastoral à Sornetan et à Tavannes.

### Les pasteurs Frêne

En 1746, le prince-évêque Joseph Guillaume Rinck de Baldenstein octroie aux habitants du Petit-Val la permission de construire une cure et



← Le chemin du Pasteur Frêne sinuе dans les pâturages.

↓ La cure de Sornetan.



d'ériger leur église en une église paroissiale alors qu'elle était une filiale de la cure et église de Bévilard jusqu'à cette date.

Les premiers pasteurs de la paroisse de Sornetan seront :

- Jean-Conrad-Albert Frêne, de 1746 à 1758,
- Jacques-Alphonse-Rémy Frêne, de 1759 à 1780,
- Charles-Sigismond-Albert Frêne, de 1781 à 1786.

A la même époque, Théophile-Rémy Frêne, fils du pasteur de Péry, est nommé à la tête de la paroisse de Courtelary en 1760, puis de celle de Tavannes-Chaindon en 1763. Ce pasteur est entré dans l'histoire régionale grâce à son écrit majeur intitulé *Jour-*

*nal de ma vie*, dans lequel il note presque quotidiennement ses faits et gestes depuis l'âge de ses 14 ans jusqu'à sa mort en 1804.

### Théophile-Rémy Frêne et le «chemin du Pasteur Frêne»

Le pasteur Frêne a-t-il emprunté ce chemin ?

Deux mentions d'un déplacement entre Châtelat et Sornetan dans son *Journal de ma vie* le laissent supposer (27 septembre 1753 et 9 août 1773).

Un autre cheminement, plus court, entre Bellelay et Sornetan, évitant le village de Châtelat, le long du flanc Nord des Prés-de-la-Montagne, devait également être emprunté par les voyageurs de cette époque.

Par contre, lorsque T.-R. Frêne se rendait de Tavannes à Sornetan sans vouloir s'arrêter à l'Abbaye de Bellelay, il privilégiait l'itinéraire de la Combe des Peux (26 décembre 1780 et 2 septembre 1800).

Yves Diacon en collaboration avec Madeleine Blanchard et Jean-Pierre Graber

## Le Sentier des Bornes ou Tramelan, sans Dessus-Dessous

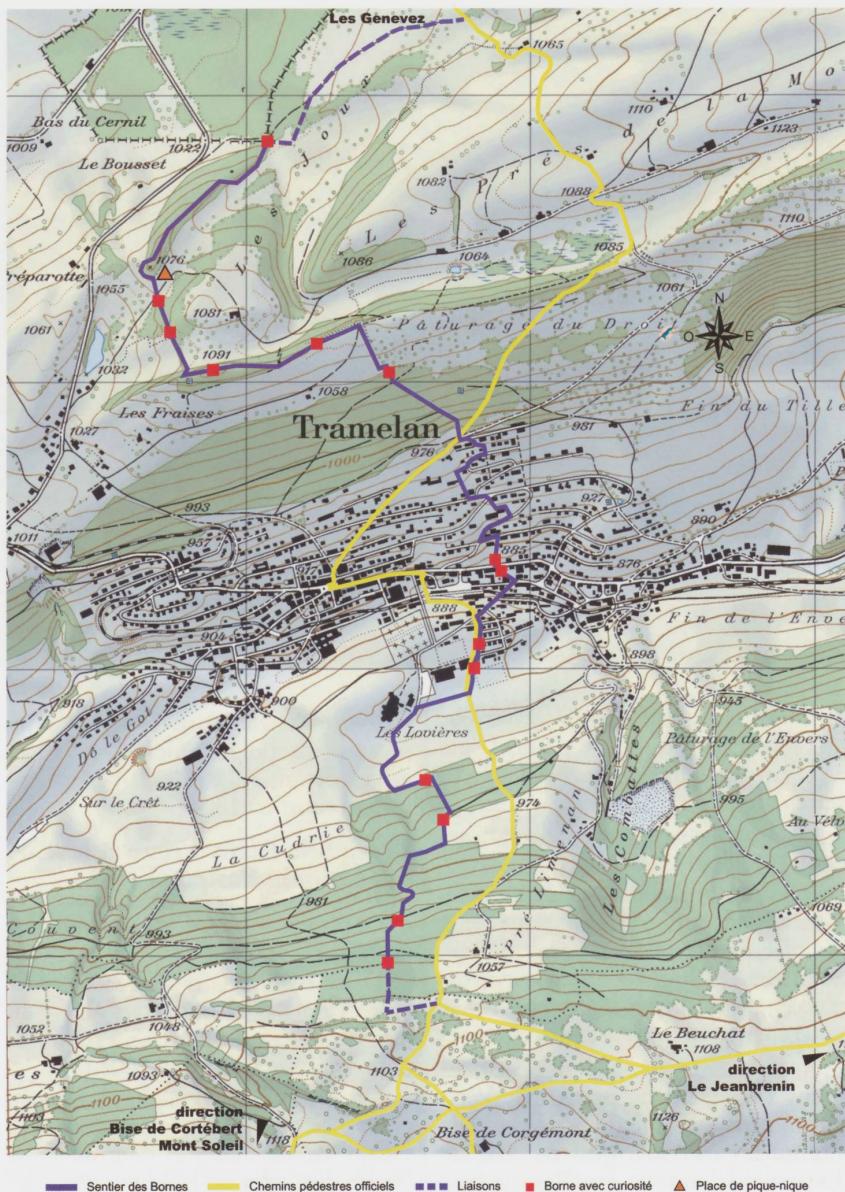
### Des bornes oubliées, après la fusion de 1950

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, on parle de fusions de communes un peu partout dans l'arc jurassien, en particulier entre celles de Tramelan, Tavannes, Reconvilier, Saicourt et Loveresse; il est alors intéressant de rappeler que le 26 mars 1950, les citoyens de Tramelan-Dessous et ceux de Tramelan-Dessus ont accepté la fusion de leurs deux communes.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1952, par décret cantonal, les Tramelots étaient réunis en une seule commune et les bornes situées sur la «frontière» entre Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus appartaient à... l'histoire!

### Quand des élèves «dépassent les bornes»

Sous l'impulsion de leur enseignant, les volées d'élèves de 2000-2001, 2008-2009 et 2011-2012 de la classe 9 OA de l'Ecole secondaire de Tramelan ont réalisé un projet en trois étapes: ils ont créé et aménagé un sentier historique dont le tracé longe fidèlement la limite entre les deux anciennes communes. Ce projet répondait à deux objectifs: faire connaître une partie de l'histoire locale en mettant



Extrait de la carte au 1:25000, le Sentier des Bornes et ses liaisons avec les chemins pédestres officiels. Autorisation de swisstopo: BA100732, du 12.11.2010, dépliant touristique.

en valeur les bornes retrouvées le long de la «frontière» et inciter à la pratique de la randonnée en respectant le patrimoine.

En 2000, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fusion, la classe a retrouvé les bornes intercommunales et en a dressé l'inventaire; il a fait l'objet d'une exposition publique présentée au Centre Interrégional de Perfectionnement de Tramelan, du 15 au 18 juin 2000; inédit et reconnu digne d'intérêt, cet inventaire a été complété par l'enseignant en 2006; quatre exemplaires du document ont été tirés et déposés respectivement aux Archives municipales de Tramelan, à Mémoire d'Ici à Saint-Imier, au Service des Monuments Historiques du Canton de Berne à Tavannes; l'enseignant en a conservé un exemplaire. Dans son numéro d'automne 2006, *Intervalles, Revue culturelle du Jura bernois et de Bienne* a présenté ce travail de recherche<sup>1</sup>.

En 2008-2009, reprenant l'inventaire des bornes de 2006, la classe a créé le sentier lui-même avec la collaboration de la Municipalité et de ses services, de Pro Tramelan, de l'Association des Chemins pédestres bernois et de quelques personnes bénévoles; le Sentier des Bornes a été inauguré officiellement le samedi 13 juin 2009.

En 2011, la dernière volée à s'être occupée de ce sentier historique, a



La borne N° 62 a été choisie pour réaliser le pictogramme visible sur les indicateurs de direction du Sentier des Bornes.

aménagé le raccordement du Sentier des Bornes au réseau des chemins pédestres officiels: la première liaison, au nord de Tramelan, permet la jonction avec l'itinéraire menant des Genvez à Tramelan et la seconde, au sud de la localité, permet celle avec l'itinéraire allant de Tramelan à la Bise de Cortébert puis à Mont-Soleil.

La même classe a conçu et édité un dépliant touristique, placé sous le slogan *A Tramelan, on se bouge futé*, comportant une carte au 1:25000 et présentant tous les itinéraires sportifs et didactiques situés sur le territoire de la commune de Tramelan, dont le Sentier des Bornes.

#### Des itinéraires «à la carte» pour randonneurs curieux

Le Sentier des Bornes a les caractéristiques suivantes, non compris les liaisons avec les itinéraires pédestres:

**Tracé complet**, départ de Les Joux, arrivée au Pré à Cunier: longueur: 5,3 km,

dénivellation: + 257 m, - 289 m, temps de marche: 1 h 50 min; sens inverse: 1 h 50 min.

**Partie nord**, départ d'Entre-les-deux-Villages, arrivée à Les Joux: longueur: 3,25 km, dénivellation: + 243 m, - 103 m, temps de marche: 1 h 10; sens inverse: 1 h.

**Partie sud**, départ d'Entre-les-deux-Villages, arrivée au Pré à Cunier: longueur: 2,06 km, dénivellation: +186 m, - 14 m, temps de marche: 50 min; sens inverse: 40 min.

Le visiteur arrivant à Tramelan par le train trouvera un indicateur de direction qui le conduira de la gare à l'ancien lieu-dit Entre-les-deux-Villages (route cantonale Tavannes-Saignelégier); là, il aura le choix: suivre le Sentier des Bornes sur sa partie nord, en direction des Joux ou le parcourir sur sa partie sud, en direction du Pré à Cunier; dans un cas comme dans l'autre, il pourra, au retour, emprunter un «itinéraire pédestre jaune» lui permettant d'effectuer une boucle au lieu de revenir sur ses pas.

#### A la découverte de Tramelan... autrement

#### Un patrimoine retrouvé

La limite entre les deux anciennes communes est facilement identifiable

au nord de la zone habitée actuelle: des activités forestières, agricoles et touristiques réduites et contrôlées ont permis notamment la conservation du mur de pierre sèche délimitant les deux anciennes communes de part et d'autre duquel on peut observer quelques-unes des bornes.

Elle a quasiment disparu dans le village, la construction des habitations et des routes l'ayant effacée: cependant, un observateur averti peut, avec un plan de situation des années 50, parcourir l'ancienne «frontière» intercommunale confondue avec les limites de certaines parcelles privées actuelles.

Elle est difficilement reconnaissable au sud du village: l'usure du temps puis l'ouragan Lothar de décembre 1999 ont contribué à n'en laisser que des traces.

Entre 2000 et 2011, ce sont 35 des 73 bornes que comptait la limite entre Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus qui ont ainsi pu être retrouvées.

### **Des actes et des plans qui racontent le passé**

Entre le début du XV<sup>e</sup> siècle et 1950, époque où la limite entre les deux communes est devenue obsolète, plusieurs documents, retrouvés aux archives communales, parlent de débournement<sup>2</sup> entre les deux villages de Tramelan-Dessous et de Tramelan-Dessus.

Un ancien catalogue des archives de Tramelan-Dessus, datant de 1735, mentionne un acte qui n'a pas été retrouvé, signalé en trois lignes sous N° 18: «Contient le partage fait entre les deux communautés de Tramelan l'an 1421.»

L'acte de délimitation de 1481 entre Tramelan-Dessus et Tramelan-Dessous fait seulement allusion aux «limites des communances à la montagne du droit» où la frontière entre les deux communes n'a, à peu de chose près, plus été modifiée.

En 1543, des «prud'hommes des deux communautés ont désiré d'y avoir un département entre eux afin que chacune partie se tînt sur ses pâturages et vahynages<sup>3</sup>... sur leur montagne de l'envers».

Enfin, on établit une «frontière plus précise en 1581 de la route cantonale à l'Hospice, aux Lovières et aux Prés Limenans».

La ligne de séparation n'étant pas respectée sur les terres situées au sud des deux villages, malgré l'acte de 1581, une réunion des représentants des deux communautés aboutit à la publication du Protocole N° 60 des Audiences de la Seigneurie d'Erguël des 14 et 15 juillet 1758 «quant au débournement aux «Fins des Louvieres»; celui-ci demande aux «particuliers et consorts qui auraient apporté des difficultés qui en empêchèrent l'exécution, de sorte que cette dernière Com-

munauté [Tramelan-Dessus] se vit obligée d'interpeller La Seigneurie, aux fins de mettre les parties en règle à ce sujet, conformément à l'Acte de Débournement de l'An 1581».

Il n'y eut par la suite que quelques retouches aux «frontières», sans grande importance, la dernière datant de 1946.

Parmi les cartes et plans consultés aux archives, trois apportent de précieux renseignements sur la numérotation des bornes:

- la Ligne de séparation entre les Communautés de Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus de 1762,
- le Plan général de la Commune de Tramelan-Dessous de 1855,
- le Plan général de la Commune de Tramelan-Dessus de 1855.

Sur le premier Plan général, l'auteur a commencé la numérotation du nord au sud en plaçant le N° 1 sur la première borne de forme arrondie, à quelques dizaines de mètres au sud de celle, caractéristique, indiquant la limite entre l'ancien district de Moutier et celui de Courtelary, borne indiquant aussi la limite communale entre les deux Tramelan et les Genevez; l'auteur du plan arrive ainsi à la borne N° 73 à l'extrême sud de la limite entre Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus, ce qui correspond exactement à la réalité du terrain.

Sur le second plan, l'auteur a dessiné et numéroté les bornes également

vit  
tie,  
gle  
de  
ues  
an-  
de  
tés  
ré-  
ro-  
ous  
de  
de

eur  
ord  
re-  
, à  
de  
li-  
ier  
di-  
tre  
ez;  
ne  
en-  
an-  
ent  
ssi-  
ent



La borne N° 21,  
exemple type de celles  
identifiables dans le  
secteur du Crêt des  
Fraises.

du nord au sud, mais en plaçant le N° 1 sur la borne qui marquait la limite entre l'ancien district de Moutier et celui de Courtelary, alors qu'aucun N° 1 n'y est gravé mais que le N° 78 apparaît clairement sur sa partie supérieure orientée au nord, dernier de la numérotation d'est en ouest des bornes intercommunales entre Tramelan-Dessous et les Genevez; l'auteur du plan arrive donc, décalage oblige, avec le N° 74 sur la dernière borne à l'extrémité sud de la limite entre Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus.

Les auteurs de l'inventaire des bornes ont utilisé la numérotation du Plan général de la Commune de Tra-

melan-Dessous de 1855, reprise dans tous les documents liés à la création du Sentier des Bornes.

#### Quelques curiosités entre... 1 et 73

Le long des 5,3 km du sentier, quatorze panneaux métalliques, placés chaque fois à proximité d'une borne, informeront le randonneur sur une curiosité correspondant à la borne elle-même ou à un fait associé à l'endroit.

#### Au nord de la zone habitée

Aux confins des trois communes des Genevez, de Tramelan-Dessous et de Tramelan-Dessus, on trouve

celle, de forme spécifique, qui indique la séparation entre le district de Courtelary et l'ancien district de Moutier, la commune des Genevez n'appartenant au district des Franches-Montagnes que depuis janvier 1979, date de l'entrée en souveraineté du canton du Jura: placée entièrement sur la commune des Genevez, cette borne porte les inscriptions «12» et «M» sur sa face ouest, «C» sur sa face est et «78» sur sa partie supérieure nord.

Si la borne N° 17 n'a pas plus d'intérêt qu'une autre, l'observateur ne manquera pas d'admirer, juste à côté, une belle pierre de garde contre laquelle s'appuie le mur de pierre sèche

*La pierre de garde, à côté de la borne N° 49, atteste la présence d'un ancien clédar dessiné sur La Ligne de séparation de 1762.*



et sur laquelle a été gravé, puis mis en évidence à la peinture par un agriculteur des Reussilles, entre autres, «DIEU SOIT BENI».

La borne N° 21 (voir photo page 29) n'a été retrouvée qu'en 2011, par hasard, chez un agriculteur des Reussilles et reposée par les élèves eux-mêmes à l'endroit indiqué sur le Plan général de la Commune de Tramelan-Dessous de 1855.

La borne N° 29 porte deux numéros : «29» côté étroit, à l'ouest et «12», côté large, au sud, tourné vers Tramelan-Dessus. C'est la première qui présente cette caractéristique dans l'ordre de la numérotation, en venant de l'ouest. Le premier numéro corres-

pond à la numérotation intercommunale telle qu'indiquée sur le Plan général de la Commune de Tramelan-Dessous de 1855, le second doit correspondre à une numérotation antérieure ; la forme de la borne et l'orientation du numéro tendent à accréder cette thèse. Brisée à mi-hauteur, cette borne a pu être restaurée, sa partie supérieure ayant été retrouvée dans la forêt, en contrebas, à quelque cent mètres de sa base restée scellée dans le sol.

### Dans le village

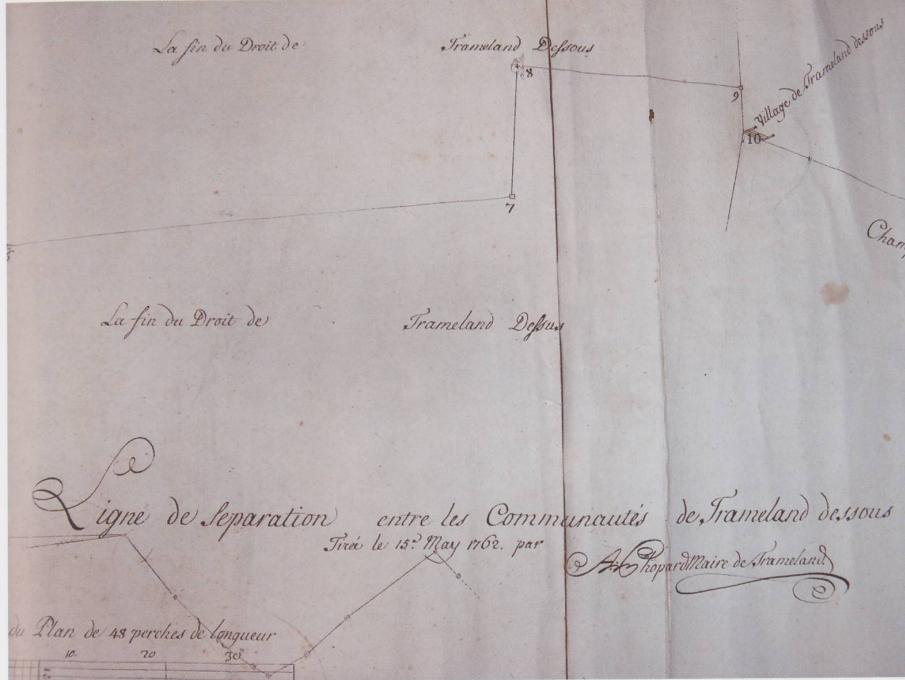
Les bornes N°s 47 et 48, identifiées seulement en 2006, sont de formes

identiques ; sur la première, le chiffre 4 est parfaitement lisible, le 7 étant caché par un muret en béton ; mais la lecture de tous les plans atteste la numérotation ; par contre, aucun plan ne confirme l'emplacement actuel de la seconde : elle devrait être située, plus au nord, en face de la borne N° 47, côté ouest du chemin. Ces deux bornes se trouvent à l'est du lieu-dit oublié «Sur le Moulin» situé lui-même entre la Combe-Aubert et la Grand-Rue et qui devait être contigu à la propriété du moulin de Bâtonvaux, autre lieu-dit dont on ne retrouve aucune trace.

La borne N° 49 (voir photo ci-contre), de forme particulière, est la mieux conservée des quatre retrouvées dans la zone habitée ; elle est située sur le trottoir nord de la Grand-Rue à côté d'une ancienne pierre de garde percée d'un trou ayant dû recevoir le support d'un portail qui barrait le chemin reliant Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus (voir plan page 31).

La borne N° 50, disparue, était plantée à côté de la Trame – à ciel ouvert, à l'époque – sur sa berge gauche ; la section A2 du Plan des Terrains communaux de 1867 l'atteste ; aujourd'hui, l'endroit correspond approximativement à l'angle nord-ouest du bâtiment situé rue de la Gare 16.

Les bornes N°s 53 et 54, disparues elles aussi, seraient actuellement situées entre le «ceff – COMMERCE»



Extrait de La Ligne de séparation de 1762: à l'emplacement du N° 10 se trouve la borne N° 49, toujours visible (voir photo page 30) et la Trame, alors à ciel ouvert.

et la salle de la Marelle, côté est de la route; elles proposent une énigme: sur l'extrait N° 1 du Plan de partage des pâturages communaux de Tramelan-Dessus de 1862, est dessinée, entre ces deux bornes, côté ouest de la route, à l'emplacement du parc à voitures actuel, une parcelle sur laquelle un bâtiment est désigné par le mot «stand»; des «cibles» sont dessinées à quelque 300 mètres plus à l'ouest. Ce stand n'était-il qu'un projet ou s'agissait-il du stand de la «Société de Tir de Tramelan» de l'époque? Aucun ancien responsable des sociétés de tir de Tramelan-Dessous et de Tramelan-Dessus n'a pu confirmer la seconde hypothèse. Un élément de réponse est peut-être donné à la page 190 de

*Tramelan, village de l'Erguel*<sup>5</sup>: il y est confirmé qu'une «Société de Tir Tramelan» existait déjà entre 1838 et 1865; puis il est dit qu'après 1882 «on décida de réaliser un projet datant de 1877» et de construire «un nouveau stand avec cantine et ciblerie, au lieu-dit Les Lovières, entre Les Rinques et Derrière Tenor, les anciennes installations de tir étant jugées insuffisantes». Le stand dessiné sur le plan de 1862 pourrait donc bien être «les anciennes installations».

#### Au sud de la zone habitée

La borne N° 62 est unique dans tout l'inventaire: plus grande que toutes les autres et de forme particulière,

elle porte le numéro sur sa face sud, facilement lisible; les lettres TR (Tramelan-Dessus) sont gravées sur sa face ouest et TD (Tramelan-Dessous) sur sa face est. Cette borne a été décellée lors des travaux de remise en état de la forêt, entrepris suite aux dégâts causés par l'ouragan Lothar, survenu dans la nuit du 26 au 27 décembre 1999. Elle a été scellée à nouveau à son emplacement initial, en 2009.

La borne N° 73 est «tri-communale»: elle marquait la limite entre les communes de Tramelan-Dessous, Tramelan-Dessus et Corgémont. Deux traits verticaux et le numéro sont gravés à même les pierres du mur. Le lieu-dit situé à l'est de cette borne, donc situé sur la commune de

Tramelan-Dessous, est le «Pré à Cunier»; toutefois, il est dessiné sur un extrait du Plan cadastral de Tramelan-Dessus de 1927; il est aussi mentionné sur le Plan des forêts et pâturages de Tramelan-Dessus de 1950 et la limite communale entre Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus y est biffée au crayon.

Raoul Voirol

## Notes

<sup>1</sup> Ouvrage cité.

<sup>2</sup> Bornement, abornement, bornage: action de délimiter un terrain, un territoire, selon William Pierrehumbert, ouvrage cité.

<sup>3</sup> Terres labourables.

<sup>4</sup> Centre de formation professionnelle Berne francophone.

<sup>5</sup> Ouvrage cité.

## Références et sources

### Chemin des Anabaptistes

*Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, article concernant l'anabaptisme *Pro Deo*, J.-C. Rebetez, D+P SA  
*Histoire du Jura et du Jura bernois, du Moyen Age à l'Époque contemporaine*, Schulverlag Berne

*ViaRegio*, Guide de voyage Parc régional Chasseral

### Chemin du Pasteur Frêne

*DHS*: article concernant le pasteur T.-R. Frêne.

*Journal de ma vie*, de T.-R. Frêne.

Prospectus décrivant le chemin du Pasteur Frêne.

Documents mis à disposition par Mme M. Blanchard et M. J.-P. Gruber.

### Sentier des Bornes

A. Chopard, Maire de Tramelan: *Ligne de séparation entre les Communautés de Tramelan dessous et Tramelan dessus*, tirée le 15 May 1762.

Aug. Bodenehr: Plan général de la Commune de Tramelan-Dessous, 1855.

F. Mathey: Plan général de la Commune de Tramelan-Dessus, 1855.

F. Mathey: Plan du partage des pâturages communaux de Tramelan-Dessus, section 1, 1862.

J.-J. Eckert: Plan des Terrains communaux de Tramelan dessous, section A2, 1867.

Plan cadastral de Tramelan-Dessus, forêts et pâturages, extraits, 1927.

Plan des forêts et pâturages de Tramelan-Dessous 1: 5000, 29.08.50.

Plan des forêts et pâturages de Tramelan-Dessus, 1950.

Plan de situation de la commune de Tramelan, édition 2006.

Divers plans cadastraux et sections (portions de plan cadastral dont le relevé a été effectué à la planchette), non datés.

Carte Chasseral, 1:25000, édition 2003.

Carte Bellelay, 1:25000, édition 2003.

Archives communales de Tramelan-Dessus: Casier A7 (A 7162, ancienne-ment N° 3, Epoque des princes-évèques): Extrait du Protocole N° 60 des *Audiences de la Seigneurie d'Erguel* des 14 et 15 juillet 1758, Commission d'abornement, 1725 – 52 - 54.

Roger Châtelain: *Etude historique*, dans *Rapport concernant la fusion des Communes municipales de Tramelan-Dessous et Tramelan-Dessus*, Imprimerie du Progrès, Tramelan, 1950.

William Pierrehumbert: *Dictionnaire du Parler Neuchâtelois et Suisse Romand*, Edition Victor Attinger, Neuchâtel, 1926.

Roland Stähli: *Tramelan, village de l'Erguel, Histoire de Tramelan – Tome II*, Imprimerie du Progrès, Tramelan, 1984.

*Le Progrès*, édition du 23 septembre 1948.

Raoul Voirol: *Quand des élèves «dépassent les bornes», Intervalles*, N° 75, Traces du passé, automne 2006, p. 59 à 75.

Classe 9 OA ES Tramelan: dépliant touristique *A Tramelan, on se bouge futé*, Pro Tramelan éd., Atelier de la Baleine, Tramelan, juin 2011.

Iconographie: collection classe 9 OA, Raoul Voirol.